

# 68<sup>ème</sup> Rallye de Lorraine

## Coupe de France des rallyes (coefficient 3)

### 5, 6 et 7 mai 2023

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

#### PROGRAMME - HORAIRES

##### Parution du règlement :

- Mercredi 29 mars
- Ouverture des engagements :
- Mercredi 29 mars

##### Clôture des engagements :

- Lundi 24 avril

##### Parution et distribution du carnet d'itinéraire :

- Samedi 29 avril de 8h00 à 12h00, 13h00 à 16h00,  
Dimanche 30 avril de 8h00 à 12h00, 13h00 à 16h00,  
Lieu : Asac Lorrain **Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**
- Vendredi 5 mai de 8h00 à 12h00, 13h00 à 16h00,  
Lieu : **Maison des Sports, 13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine.**

##### Dates et heures des reconnaissances :

- Samedi 29 avril de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30
- Dimanche 30 avril 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30
- Vendredi 5 mai de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30.

##### Vérifications des documents le :

- Vendredi 5 mai de 14h00 à 19h00  
Lieu : Parking, Maison des Sports, 13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine.

##### Vérifications des voitures le :

- Vendredi 5 mai de 14h00 à 19h15  
Lieu : Parking, Maison des Sports, 13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine.

##### Heure de mise en place du parc de départ le :

- Vendredi 5 mai à l'issue des vérifications techniques,  
Lieu : Parking, Maison des Sports, 13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine.

##### 1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le :

- Vendredi 5 mai à 18h30,  
Lieu : PC Course, Maison des Sports, 13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine.

##### Publication des équipages admis au départ le :

- Vendredi 5 mai à 20h00  
Panneau d'affichage, Maison des Sports, 13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine.  
Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

##### Publication des heures et ordres de départ de la 1<sup>ère</sup> étape :

- Vendredi 5 mai à 20h00  
Panneau d'affichage, Maison des Sports, 13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine.



Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

**Départ de la 1<sup>ère</sup> étape :**

- Samedi 6 mai à 9h30

Lieu : Parking, Maison des Sports, 13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine.

**Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape :**

- Samedi 6 mai à partir de 19h08.

Lieu : Parking, Maison des Sports, 13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine.

**Publication des résultats partiels et des heures et ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> étape :**

- Samedi 6 mai, 30' après l'arrivée du dernier concurrent au dernier Ch.

Panneau d'affichage, Maison des Sports, 13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine.

Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

**Départ de la 2<sup>ème</sup> étape :**

- Dimanche 7 mai à 8h00,

Lieu : Parking, Maison des Sports, 13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine.

**Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape :**

- Dimanche 7 mai à, 15h03,

Lieu : Parking, Maison des Sports, 13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine.

**Vérification finale le :**

- Dimanche 7 mai,

Contrôle Technique ACL, Boulevard Barthou 54300 Vandoeuvre les Nancy

**Publication des résultats du rallye :**

- 30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé d'arrivée.

Panneau d'affichage, Maison des Sports, 13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine.

Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

**Taux horaire de la main d'œuvre :**

- 60 € TTC

**Remise des prix le :**

- Dimanche 7 mai,
- Sur le podium d'arrivée à Tomblaine

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Lorrain, en qualité d'organisateur Administratif et Technique, organisent les 5, 6 et 7 mai 2023, le 68<sup>ème</sup> rallye National de Lorraine, participation étrangère autorisée.

**Cette épreuve sera doublée d'un rallye d'un rallye VHC et VHRS.**

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand Est le 3 mars 2023 sous le numéro 7 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 261 en date du 28/03/2023**

### Comité d'Organisation

---

Président : Jean René DUBOIS

Membres : Les membres de l'Asac Lorrain.

Secrétariat du rallye : Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.

Téléphone : 0975 05 68 54 Port. : 06 20 30 21 05

Site internet. : [www.asaclorrain.eu](http://www.asaclorrain.eu) Email. : [asac.comite@wanadoo.fr](mailto:asac.comite@wanadoo.fr)

Permanence du Rallye :

Pendant toute la durée de l'épreuve :  
Maison des Sports, 13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine.

### **Organisateur technique**

---

Nom : **Asac Lorrain**

Président : **Jean René DUBOIS**

Secrétariat du rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**

Téléphone : **0975 05 68 54** Port. : **06 07 09 00 54**

« Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA ».

#### **1.1P. OFFICIELS**

<b>Fonction</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>N° de Licence</b>
<b>Observateur FFSA</b>		
<b>Président du Collège</b>	COTTET Patrice	8012
<b>Membre du Collège</b>	LATOCHE Marie Line	234919
<b>Membre du Collège</b>	CONDAMIN Claude	122813
<b>Secrétaire de Collège</b>	PECCAUD Michelle	2309
<b>Directeur de course Général</b>	STOCKLE Thierry	3500
<b>Directeur de course Adjoint Pc</b>	CLAUDE David	221403
<b>Directeur de Course Vhrs</b>	LEUVREY Jean Claude	88
<b>Directeur de course Es au Pc Adjoint <b>Nouveau départ</b></b>	BIDAL Jean Charles	1625
<b>Directeur de course Es au Pc</b>	SICHLER Jean Jacques	17673
<b>Directeur de course Es au Pc</b>	OUDART Fabrice	8912
<b>Directeur de course Es au Pc</b>	PATOUX Frédéric	221403
	GALLAIRE Christophe	242385
<b>Directeur de course en Es</b>	DEVAUX Olivier	1751
<b>Directeur de course en Es adjoint</b>	PEUGEOT Martial	0405
<b>Directeur de course en Es</b>	DUMAS Frédéric	11716
<b>Directeur de course en Es adjoint</b>	BLONDEL Serge	11062
<b>Directeur de course en Es</b>		
<b>Directeur de course en Es adjoint</b>	LEONATE Michel	44386
<b>Relation Concurrents</b>	HORALA Gilbert	12674
<b>Relation Concurrents</b>	NOIRANT Maurice	230011
<b>Médecin Chef</b>	DIDELOT Jean Paul	6378
<b>Médecin en Es</b>	CUNIN Brice	203302
<b>Médecin en Es</b>	WIEDENKELLER MICHEL	146262
<b>Médecin en Es</b>	ROYER Emeline	
<b>Responsable Sécurité Autorité</b>	DUBOIS Jean René	3437
<b>Responsable Commissaires Technique</b>	CHARBONNEAU Marc	47435
<b>Commissaire Technique</b>	LORRAIN Michel	105082

Commissaire Technique	DERCHE Denis	33547
Commissaire Technique Responsable <b>nouveau départ</b>	PROTOIS Gerard	1906
Commissaire Technique	HAEFFELIN Daniel	
Commissaire Technique	SALTZMANN Michel	15471
Chrono	Mesdames et Messieurs de la Ligue Grand Est du sport Automobile et des Ligues Voisines	
Classement informatique	LC Chrono + Gérard Peureux	
Juge de Fait		
Responsable Administratif		
Responsable Commissaire		
Responsable Parc de regroupement		
Véhicule Tricolore	ROMBOURG Francis	34694
Véhicule Info/Sono	SERNAGLIA Joël	56895
Véhicule Info/Sono	VARREY Eric	50418
Véhicule Damier	WAMBACH Jean	3030
Relation Presse	BOURGUIGNON Maxime	230971
Speaker	Eric GRANDJEAN	

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 68<sup>e</sup> Rallye National de Lorraine compte pour la **Coupe de France des rallyes 2023 coef.3** et le championnat de la **Ligue Grand Est du Sport Automobile 2023**

- Le Trophée Féminin « Lucie VAUTHIER ».

Le Trophée Lucie Vauthier récompense le meilleur équipage féminin. Le trophée ne sera attribué que si l'équipage termine le rallye sans passer par le rallye 2

### 1.3P. VERIFICATIONS

- Les équipages engagés consulteront à partir du Lundi 24 avril, l'heure de convocation aux vérifications administratives, sur le Web : [www.asaclorrain.eu](http://www.asaclorrain.eu).

Un système de pointage sera mis en place et tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

Lors de ces vérifications les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire (pilote et co-pilote) en cours de validité
- Licence sportive (pilote et co-pilote) valable pour l'année en cours

Les équipages devront présenter aux relations concurrentes présent au H -10 minutes (rentrée de l'équipage en parc fermé avant le départ du rallye) les originaux de leurs permis de conduire et de leurs licences.

- Photocopie de la 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation
- Photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du passeport technique de la voiture
- Attestation d'autorisation de prêt de voiture le cas échéant
- Les deux fiches d'enregistrement des équipements de sécurité

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture, les fiches de contrôle des reconnaissances et contre émargement le briefing pilote écrit.

Les voitures devront être obligatoirement "stickers" (plaques, numéros, publicité etc....) avant de passer aux vérifications techniques.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au « 68<sup>ème</sup> Rallye National de Lorraine » doit adresser au secrétariat du rallye, Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.

- la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le Lundi 24 avril à minuit (*cachet de la poste faisant foi*).

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **95 voitures**, (120 maxi avec le rallye 10 Vhc et 15 Vhrs).

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **590€ + 50€ système de géolocalisation + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 646 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1180 € + 50€ système de géolocalisation + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 1236 €**
- Équipage complet Asac Lorrain, Asa Nancy et plus de 150 kms du départ : **520€ + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 586 €**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque établi à l'ordre de l'A.S.A.C. LORRAIN).

Pour les engagements envoyés par e-mail, la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48h du montant de l'engagement.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

La demande d'engagement devra également être accompagnée des documents suivants :

# la photocopie des permis de conduire et licences sportives des deux membres de l'équipage

# la photocopie de la 1ère page du passeport technique de la voiture

# la photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture

# des deux fiches d'enregistrement des équipements de sécurité

La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail.

Les forfaits devront être déclarés obligatoirement PAR ECRIT au siège de l'ASA ou par mail à :

[asac.comite@wanadoo.fr](mailto:asac.comite@wanadoo.fr)

En cas de non présentation, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

La retenue sera de : 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye et de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Pour les personnes non excusés et non présentés aux vérifications administratives, l'intégralité de l'engagement sera retenue. Merci de votre compréhension.

### **3.3P. ORDRE DE DEPART.**

Le rallye Moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC.

**3.3.1.** Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en "nouveau départ après abandon" par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

### **3.3.2. Attribution des numéros.**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES AUTORISEES**

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA 2023.

**Lieu : Parking, stade Marcel PICOT, 13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine.**

**4.3.1.2.** Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à la disqualification.

L'assistance sera autorisée dans les lieux définis dans le road book.

**4.3.2.1.** Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions. Les commissaires y seront également habilités.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 68<sup>e</sup> Rallye de Lorraine représente un parcours de **408,70 km**

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de **116,44 km (28.49%)**

"L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### 1ère étape :

ES 1-3-5 « Sornéville - sornéville » 10,80 km,

ES 2-4-6 « Sornéville - Mazerulles - Erbéviller » 5,40 km,

Soit, 48,6 km d'Es, pour un total de 163,2 km

#### 2e étape :

**ATTENTION,  
Modifications,  
voir additif en fin  
de règlement**

ES 7-10 « Loromontzey - Villacourt » 9,67 km  
ES 8-11 « Clayeures - Rozelieures - Moriviller » 14,00 km  
ES 9-12 « Landécourt » 10.25 km  
Soit 67,84 km d'Es, pour un total de 245.50 km

#### **6.1.1P. DOUBLURE**

**Cette épreuve sera doublée d'un rallye d'un rallye VHC, et VHRS.**

#### **6.2. RECONNAISSANCES**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**, des contrôles seront effectués.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Samedi 29 avril de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30
- Dimanche 30 avril 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30
- Vendredi 5 mai de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30.

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### **7.1.7. ROAD-BOOK**

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

- Samedi 29 avril de 8h00 à 12h00, 13h00 à 16h00,  
Dimanche 30 avril de 8h00 à 12h00, 13h00 à 16h00,  
Lieu : Asac Lorrain **Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**  
Vendredi 5 mai de 8h00 à 12h00, 13h00 à 16h00,  
Lieu : **Maison des Sports, 13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine.**

#### **7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON**

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ.

Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un équipage réintégrant le rallye se verra affecté d'une pénalité de 10 minutes pour chaque Epreuve Spéciale non terminée ou non effectuée. Cette pénalité en temps sera ajoutée au meilleur temps obtenu dans sa classe. Si un équipage est seul dans sa classe, le Collège des Commissaires Sportifs lui attribuera un temps jugé le plus équitable.



Si l'abandon a lieu après la dernière Epreuve Spéciale de l'étape, l'équipage sera cependant considéré comme ayant abandonné lors de cette dernière Epreuve Spéciale. Dès lors, une pénalité de 10 minutes sera ajoutée à son temps réalisé dans celle-ci.

Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée).

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du nouveau départ seront reclassés par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

**En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.**

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Trois Commissaires choisis par les Responsables des Commissaires seront récompensés par une coupe chacun.

Les prix aux concurrents seront distribués : Prix Cumulables

<b>SCRATCH</b>	<b>1er</b>	<b>320 €.</b>	<b>+ 1 coupe</b>
	<b>2ème</b>	<b>140 €.</b>	<b>+ 1 coupe</b>
	<b>3ème</b>	<b>70 €.</b>	<b>+ 1 coupe</b>

<b>CLASSE</b>	<b>1er</b>	<b>220 € + 1 coupe</b>	<b>(120 € si moins de 4 partants)</b>
	<b>2ème</b>	<b>120 €.</b>	<b>+ 1 coupe (si au moins 6 partants)</b>
	<b>3ème</b>	<b>60 € + 1 coupe</b>	<b>(si au moins 10 partants)</b>

**1 coupe + prime au 1er Equipage Féminin**  
Prime Trophée Féminin « Lucie VAUTHIER ».

**Les chèques seront envoyés au plus tard pour le 20 mai 2023**

**La remise des prix se déroulera à l'issue de l'arrivée, Parc fermé, parking,**  
**Maison des Sports, 13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine.**

# 68<sup>ème</sup> Rallye de Lorraine (moderne)

11<sup>ème</sup> Rallye de Lorraine VHC

5, 6 et 7 mai 2023

## ADDITIF n°1 du 29/03/2023

### Modification des l'articles

Concerne le 68<sup>ème</sup> rallye de Lorraine.

Le 11<sup>ème</sup> Rallye de Lorraine VHC.

Suite à des travaux d'urgence du CD54, il sera impossible d'emprunter une partie de l'Es Loromontzey – Villacourt de l'étape 2.

En conséquence afin d'avoir un kilométrage conséquent, une 3<sup>e</sup> sections sera à effectuer.

### PROGRAMME - HORAIRES

#### Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape :

- Dimanche 7 mai à, ~~15h03,~~ **18h03 (Vhc) et 18h36 (moderne)**

Lieu : Parking, Maison des Sports, 13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 68<sup>e</sup> Rallye de Lorraine représente un parcours de ~~408,70 km~~ **457,40 km**

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de ~~116,44 km (28,49%)~~ **121,35 km (26,53%)**

"L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### **1<sup>ère</sup> étape :**

ES 1-3-5 « Sornéville - sornéville » 10,80 km,

ES 2-4-6 « Sornéville - Mazerulles - Erbéviller » 5,40 km,

Soit, 48,6 km d'Es, pour un total de 163,2 km

#### **2<sup>e</sup> étape :**

~~ES 7-10 « Loromontzey – Villacourt » 9,67 km~~

~~ES 8-11~~ **ES 7 - 9 - 11** « Clayeures - Rozelieures - Moriviller » 14,00 km

~~ES 9-12~~ **ES 8 -10 - 12** « Landécourt » 10,25 km

Soit ~~67,84 km d'Es,~~ **72,75 km d'Es**, pour un total de ~~245,50 km~~ **294,20 km**